

COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS

Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le 05 avril 2023, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211917604-20230405-DEL_2023-15-DE

Date convocation : 28 mars 2023

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2023

Secrétaire de séance : Fabienne Agnoux

PRESENTS : Mesdames Jeanne-Marie AMOREIRA, Brigitte LAURENSOU, Sandrine LETOQUIN, Audrey PAREL, Fabienne AGNOUX, Marie Claude AVELINO, Messieurs Gérard BRETTE, Fernand ZANETTI, Georges CARAMINOT, Francis GUILLOT, Jean-Claude TALBERT, Jacques GUILLAUMIE-BILLET, Jean BOINET.

ABSENTS EXCUSES : Stéphanie MAGNE, Laurent GOURDOUX.

PROCURATION(S) : Stéphanie MAGNE donne procuration à Brigitte LAURENSOU.

Délibération n° 2023 - 15 Subventions aux associations

M. le Maire propose le versement des subventions aux associations communales et hors communes selon le tableau suivant :

Associations Communales et intercommunales	Vote 2023
Jeunesse Sportive Rosiéroise	2 000,00 €
Autres associations d'intérêt local	
F.A.L.(fédération des associations laïques 19	200,00 €
Bibliothèque Centrale de Prêt	80,00 €
Fondation du patrimoine	100,00 €
Jeunesses Musicales de France	80,00 €
APAJH CORREZE (association pour les paralysés)	100,00 €
Prévention Routière	50,00 €
Radio Vassivière-Chardon	20,00 €
PEP 19 Pupilles de l'enseignement de la Corrèze	80,00 €
les Restos de Coeurs	400,00 €
Le Secours Populaire	400,00 €
AVEC (Aide à domicile)	150,00 €
ADAPAC (Aide à domicile)	150,00 €
Association Roc du Gour Noir (festival luzège)	100,00 €
Office National des Anciens Combattants (ONAC)	100,00 €
DDEN délégation départementale de la Corrèze	100,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE DE LA CORREZE	400,00 €
ANACR (Assoc Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance)	100,00 €
LEZ ARTS ET SALAMANDRE	100,00 €
CROIX ROUGE	300,00 €
SOS VIOLENCES CONJUGALES	100,00 €
Association des donateurs de sang bénévoles du pays d'Égletons	100,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le versement des subventions aux associations dénommées ci-dessus.

**Membres : 15
Présents : 13
Représenté(s) : 1
Nombre de votants : 14
Exprimés : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0**

Le Maire, Gérard BRETTE



La secrétaire de séance, F. Agnoux

